

Cahier des Charges pour les tuteurs des étudiants de master 2 MEEF, mention Second Degré, en stage de pratique accompagnée

Les étudiants en deuxième année du master MEEF SD, n'ayant pas signé de contrat d'enseignement, sont amenés, au cours de leur formation, à effectuer un stage d'observation et de pratique accompagnée (PRAC). Ce stage est d'une durée de 216 heures sur l'année scolaire.

Le tutorat du stage PRAC est assuré conjointement par un tuteur académique désigné par le recteur d'académie et un tuteur INSPE désigné par l'Institut National Supérieure du Professorat et de l'Education (INSPE). Ils contribuent pour l'étudiant au développement des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation définies dans l'arrêté du 1^{er} juillet 2013 (BOEN n° 30 du 25 juillet 2013).

Rôle et mission du tuteur INSPE

Le tuteur INSPE participe, en lien avec le tuteur académique, à l'accompagnement de l'étudiant. Il l'aide à gérer l'articulation entre ses missions en établissement et sa formation, à développer ses capacités, à expliquer et analyser ses choix de nature pédagogique et didactique, à mener une analyse critique de sa pratique. Il participe à son évaluation.

En lien avec les enseignements dispensés à l'INSPE, le tuteur INSPE assure le suivi de l'étudiant pour :

- apporter des réponses aux questions spécifiques à ses missions de professeur de discipline, de professeur documentaliste ;
- le conseiller pour l'organisation et la gestion de la classe, de son enseignement et des projets qu'il met en œuvre ;
- l'orienter vers la recherche de ressources dans la conception et l'organisation de ses enseignements ou de ses missions de professeur documentaliste ;
- l'aider à évaluer la qualité de ses productions pédagogiques ;
- l'aider à analyser sa pratique.

Modalités d'intervention et suivi formatif

Au cours du premier trimestre, le tuteur INSPE conduit un entretien avec l'étudiant afin de réaliser un point d'étape.

Il effectue une visite d'aide et de conseil dans l'établissement de stage. Cette visite aura lieu, dans la mesure du possible, entre début novembre et fin février. Un échange préalable avec le tuteur académique permettra d'organiser dans la mesure du possible une rencontre entre les deux tuteurs lors de cette visite. La visite est planifiée en accord avec le chef d'établissement et est annoncée au moins une semaine à l'avance. Un courrier-type est mis à disposition des tuteurs INSPE.

La visite est suivie d'un entretien de formation. Un bilan de celle-ci est communiqué à l'étudiant. Il est réalisé en ligne sur l'outil commun proposé par l'INSPE (plateforme SOPA).

En cas de difficultés rencontrées par l'étudiant, le tuteur INSPE collabore avec le tuteur académique dans l'objectif d'identifier les besoins d'accompagnement supplémentaire de l'étudiant.

Contribution à l'évaluation finale en vue de la délivrance du master

Le tuteur INSPE émet un avis qui contribue à l'évaluation des UE stage du M2.

Rôle et mission du tuteur académique

Le tuteur académique exerce dans l'établissement, où est affecté l'étudiant. Le stage s'effectue dans un premier temps en observation (quatre à six semaines), puis progressivement en pratique accompagnée. Le tuteur académique accueille l'étudiant, le conseille, l'aide à ajuster son positionnement et facilite la mise en place de travaux nécessaires à la formation en lien avec le stage.

Il participe à l'évaluation du stage selon les modalités qui sont définies par l'INSPE. Cette évaluation s'appuie sur le référentiel de compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation.

Modalités d'intervention

Le tuteur académique sensibilise l'étudiant aux enjeux et à la mise en œuvre des programmes, des référentiels et des textes institutionnels, lui permet d'observer des séquences ou des projets, de les situer dans la progression annuelle. Il explicite les éléments utiles à la compréhension des choix effectués d'un point de vue pédagogique et didactique. Il aide également l'étudiant à concevoir, mettre en œuvre et analyser des séquences : préparation, intervention, bilan.

Le tuteur académique accompagne l'étudiant, en sa présence et sous sa responsabilité, dans la prise en charge progressive d'une partie des séances et ce dès le premier trimestre, puis d'au moins une séquence complète d'enseignement au cours de l'année scolaire. Il lui fait percevoir l'importance du travail en équipes pédagogiques ou éducatives.

Le tuteur académique fait découvrir, en partie et autant que possible, à l'étudiant :

- le fonctionnement d'un établissement et de ses différents acteurs ;
- les services administratifs, le centre de documentation, le pôle médico-social, la vie scolaire : règlement intérieur, surveillance, gestion des absences, ... ;
- les réunions statutaires : conseils de classe, conseils d'enseignement, conseils pédagogiques, conseils d'administration, ... ;
- le cas échéant les dispositifs spécifiques (devoirs faits, accompagnement personnalisé, dispositifs d'inclusion, ...) ;
- les relations avec les parents, les usagers et partenaires de l'école.

Suivi formatif

Le tuteur académique participe aux dispositifs d'échanges d'informations et d'accompagnement mis en place par l'INSPE, notamment dans le cadre de l'évaluation du stage qui s'effectuera via le renseignement de deux bilans d'étape sur la plateforme SOPA.

En cas de difficultés rencontrées par l'étudiant, le tuteur académique collabore avec le tuteur INSPE dans l'objectif d'identifier les besoins d'accompagnement supplémentaire de l'étudiant.

Contribution à l'évaluation finale en vue de la délivrance du master

Le tuteur académique émet un avis qui contribue à l'évaluation des UE stage du M2.